Compte-rendu de la visite de site #3

Concertation préalable relative au projet PariSanté Campus

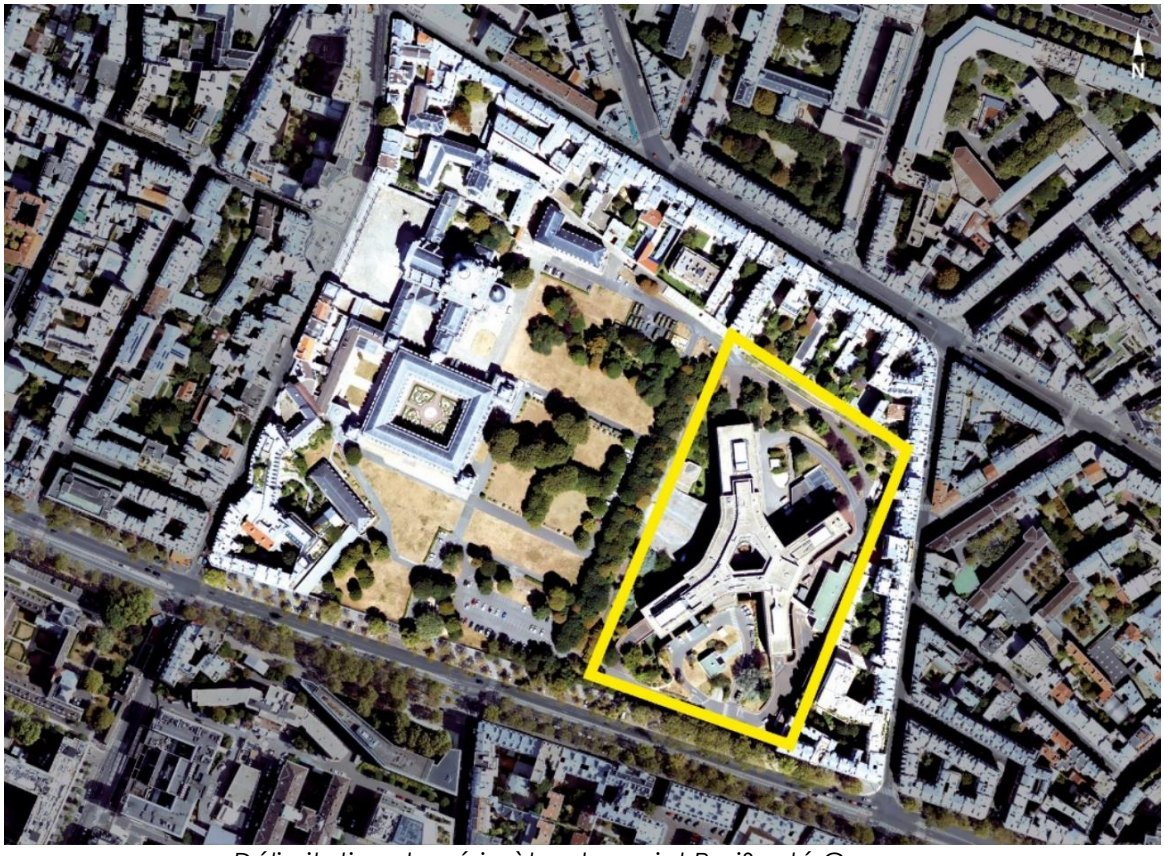
Mardi 26 octobre 2021

Déroulement

Lieu : 74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris
Date : mardi 26 octobre 2021
Horaire : De 8h à 9h puis de 9h à 10h

Dans le cadre du projet immobilier et urbain, la visite du site du programme PariSanté Campus et de ses limites permet au public de mieux percevoir le projet *in situ*. La visite concerne uniquement le périmètre du projet, c'est-à-dire l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Seuls les extérieurs sont visités.

Deux visites avec deux groupes différents se sont succédées, afin de pouvoir proposer la visite à davantage de participants.



Délimitation du périmètre du projet PariSanté Campus

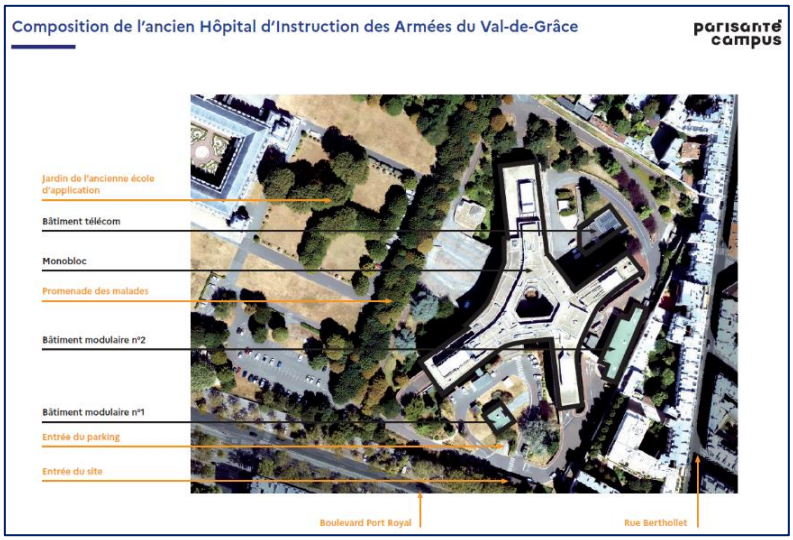
Présents

- **Brigitte Fargeveille**, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Garante de la concertation
- **Virginie Rault,** Directrice juridique et immobilier, PariSanté Campus
- **Margot Longé**, Directrice de projets campus innovation santé, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)
- **Major Paoli,** Major et surveillant du site militaire
- **Florence Berthout**, Maire du Ve arrondissement
- **Maxence Bossé,** Agence Parimage

40 participants étaient inscrits à la visite de site, et **30 participants** étaient présents.

Documentation disponible

Des cartes du site ont été distribuées aux participants afin de faciliter leur repérage.





Contenu des échanges

Durant la visite, plusieurs points d'arrêts ont permis des échanges entre les intervenants et les participants.

- **Sur le bâtiment de l'ancien Hôpital d'Instruction des armées du Val-de-Grâce**

  - Florence Berthout souhaite avoir davantage d'information sur les différents volumes : du bâtiment (Monobloc), des extensions prévues et des surfaces du site.
    - Concernant les questions sur le foncier, le maître d'ouvrage indique que la surface de la parcelle dédiée au projet PariSanté Campus a une surface d'environ 28 000 m² et représente environ un tiers de la surface totale du site du Val-de-Grâce.
    - Le porteur de projet précise que le bâtiment principal a une surface d'environ 53 000 m² de surface de plancher répartie sur 12 niveaux dont trois niveaux de sous-sols qui bénéficient d'un apport de lumière naturelle jusqu'au deuxième niveau de sous-sol, grâce à un système de cours anglaises.
    - Le porteur de projet indique que PariSanté Campus aurait pour ambition d'atteindre environ 73 000 m² de surface de plancher, avec notamment la création d'extension qui permettront de faire la jonction entre les différentes ailes du bâtiment, permettant ainsi une circulation et des déplacements plus aisés au sein du bâtiment.
  - Suite à une question, le porteur de projet indique que l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées n'est pas considéré comme un Immeuble de Grande Hauteur (IGH).
  - En raison de leur faible valeur patrimoniale, les espaces auxiliaires, nommés bâtiments modulaires, sont présentés comme à déconstruire. Florence Berthout suggère de les conserver pour qu'ils puissent servir de base vie le temps des travaux pour les ouvriers du chantier.
    - Le porteur de projet indique que cela ne sera possible qu'à la condition que ces bâtiments soient conformes à la réglementation thermique en vigueur, en effet le bâtiment qui accueillera la base vie devra être en conformité avec la RT 2012 (Règlementation Thermique 2012).
  - Un participant demande si le bâtiment est classé monument historique.
    - Le porteur de projet explique que seuls les sols et les sous-sols sont classés au titre de Monuments Historiques, les bâtiments ne sont pas classés au titre de Monuments Historiques.
  - Un participant demande si le bâtiment sera toujours militaire.
    - Le porteur de projet explique que la parcelle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées fera l'objet d'un changement d'affectation, qui passera du Ministère des Armées au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le site de PariSanté Campus ne sera donc pas géré par l'armée et sera un site ouvert au public.
  - Un participant a suggéré d'étudier des solutions pour « décorer » les murs qui cloisonnent le site en les végétalisant en partie par exemple.

- **Sur les accès et les extérieurs du site**

  - Des participants demandent si l'accès depuis le Boulevard de Port Royal sera maintenu.
    - Le porteur de projet précise que cet accès sera maintenu, notamment pour accueillir les flux de véhicules personnels, et les flux de livraison. Cet accès sera également dédié aux pompiers qui assureront la défense du site en cas d'incendie.
  - À la suite d'une question, le maître d'ouvrage précise que la création de voies dédiées aux mobilités douces (vélos, piétons, etc) est à l'étude. Il est envisagé de créer un nouvel accès par l'ancienne place d'arme qui serait dédié aux mobilités douces (piéton, vélos, etc) et aux PMR (Personne à Mobilité Réduite).
  - Plusieurs participants ont été surpris par la topographie particulièrement accidentée du site. Le porteur de projet a salué cette réflexion et souligne l'intérêt de visiter le site afin d'en appréhender les spécificités et la complexité.

- **Sur les abords du projet**

  - Un participant demande si le Service de Santé des Armées resterait sur la partie du site du Val-de-Grâce qui restera propriété du Ministère des Armées, ce que confirme le porteur de projet.

- **Sur le programme scientifique**

  - Le porteur de projet souligne que le projet a notamment pour ambition de devenir un pôle de recherche et de formation de niveau national et international.

- **Sur la mise en œuvre du programme (acteurs, planning, financement)**

  - Suite à une question, il est apporté une clarification aux rôles des porteurs du projet :
    - Le MESRI est maître d'ouvrage,
    - Le GIS PariSanté Campus (groupement d'intérêt scientifique) assure la programmation scientifique du futur campus. Le GIS est composé de l'Inserm, Inria, l'Université PSL, le Health Data Hub et l'Agence du Numérique en Santé,
    - L'EPAURIF assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet immobilier pour le compte du MESRI.
  - Un participant demande quel est le planning du projet.
    - Le porteur de projet indique que le projet est à ce stade dans une phase très amont de sa définition. Les travaux débuteront en 2026 pour une livraison du bâtiment réhabilité en 2028.

Quelques photos







